

5171219

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Ville de Metz :		3,30 M.
Alsace-Lorraine, Allemagne :		3,32 M.
France :		3,60 M.
Un an :	36 fr.	
Six mois :	18 »	
Trois mois :	10 »	

En vente à PARIS
à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

Le Lorrain

Rédaction et Administration :
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES

La petite ligne 70 PL.
La ligne 60 PL.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal
14, rue des Clercs, à Metz
et dans toutes les Agences à l'étranger.

Déballage et Discretion

Le déballage continue à la commission d'enquête à Paris, et il n'est pas plus beau qu'au début. C'est une vilaine expérience que la France fait à nouveau de ses hommes politiques les plus en vue, et de quelques-uns de ses magistrats. Il faut reconnaître que tout cela illustre le régime de couleurs blafardes.

On peut cependant se demander si la presse française elle-même ne noircit pas encore le tableau par les teintes qu'elle y ajoute et par la passion qu'insufflent les partis. C'est un peu, du reste, un des traits du caractère français, de tout étaler au grand jour, bien plus avec simplicité qu'avec jactance. Aussi bien, d'ailleurs, étant donné que sous le régime républicain et démocratique on gouverne autant un peuple par ses défauts que par ses qualités, il est difficile que la liberté de la presse n'aïlle pas jusqu'à l'extrême, et que la discrétion nécessaire à l'honneur de la patrie ne soit débordée par le besoin maladif de tout montrer et de tout dire.

Je n'ai certes ni la prétention ni le pouvoir d'atténuer les laideurs constatées, ni de diminuer les responsabilités établies, mais j'imagine que s'il y avait en France une autorité réelle et une tête ferme pour la représenter, les choses n'en seraient pas venues à ce point et, en tout cas, n'auraient pas été ainsi étalées au grand jour.

Imaginez-vous que la France soit le seul terrain où germent les affaires compromettantes ? Un ministre anglais n'a-t-il pas écrit sur la sellette l'an dernier aux Chambres pour des affaires financières personnelles dans des questions publiques ? Le scandale a été grand à Londres, mais la presse a-t-elle enfilé la chose au point d'en faire un scandale européen ?

Et dans d'autres pays n'y a-t-il pas aussi des malhonnêtetés publiques qui prouvent combien la conscience a baissé ? En fait on étale sous prétexte de justice et n'est-il pas plus sage d'imposer à la presse un peu de retenue et de pudeur nationale.

En attendant, la presse allemande fait la leçon à la France dans des termes qui ne peuvent que lui être pénibles ; le *Berliner Lokal-Anzeiger* dit en effet :

Les expériences antérieures si nombreuses dans l'histoire de la République permettent de penser que les efforts de ce comité de salut public qu'est la commission d'enquête ne changeront pas grand'chose à la situation intérieure de la France. L'union de la politique et de la finance y est devenue un des traits caractéristiques de la vie publique.

Messieurs les Français ont déjà traversé la crise de Panama et bien d'autres aventures sans rien perdre de leur confiance en eux-mêmes. Ils continueront cette fois-ci encore à se considérer comme la fleur des nations et à découvrir chez les autres peuples des tares morales et autres défauts. Il serait vain de vouloir troubler leur plaisir. Paris reste pour le monde la ville lumière et la République française l'eldorado des sociétés humaines.

Le journal confond ici la France avec les gens de son gouvernement et il sait pourtant bien que cela fait deux. D'autre part comment se trouve-t-il que certains journaux allemands regrettent si fort le départ de M. Caillaux ? Cela ne prouverait-il pas qu'ils ont l'absolutorie facile pour un homme dont quelques-uns prétendent qu'il servait plus l'Allemagne que la France ?

Décidément la discrétion convient partout.
H. C.

La Journée

L'empereur Guillaume est arrivé hier à Venise où il est très fêté. Il s'y rencontrera aujourd'hui avec le roi d'Italie.

Landtag d'Alsace-Lorraine

SECONDE CHAMBRE
Strasbourg, 24 mars.

A lire l'ordre du jour, on pouvait s'attendre aujourd'hui à une longue séance à la seconde Chambre. Il n'en a rien été ; après une réunion d'une heure, les députés se sont séparés jusqu'à jeudi. Au début de la séance, la Chambre a approuvé la proposition du gouvernement, tendant à suspendre la session jusqu'au 17 novembre. Ces vacances parlementaires ont paru trop longues aux socialistes, dont le chef, M. Peirotes, a voulu faire du zèle et réclamé la convocation des Chambres pour le 3 novembre. Ce fut peine perdue.

M. Wolf a présenté deux brèves interpellations concernant, l'une, le refus de permis de chasses à des sujets suisses dans la Haute-Alsace, et l'autre, les vexations dont le public voyageur est en butte à la douane de Saint-Louis. A ces deux questions, le gouvernement a donné une réponse purement négative.

On s'est occupé ensuite d'un projet de loi qui veut mettre un terme aux escroqueries commises sous le couvert des loteries. Il s'agit des loteries avec primes ou des loteries par séries. Quiconque invite à la formation d'une Société de loterie y dans un esprit de lucre, encourrait, d'après le projet, une peine de prison pouvant aller jusqu'à trois mois et une amende de 100 à 3000 M. Les journaux qui publieraient de ces annonces seraient frappés d'amendes. Chaque contravention constituerait en outre un délit à part, de sorte qu'il pourrait y avoir cumul de peines, et le projet prévoit, en effet, des amendes jusqu'à concurrence de 20.000 M et un emprisonnement d'un an. Ces quelques indications permettent au lecteur de se faire une idée de la gravité de ce projet, qui a rencontré un accueil plus que froid de la part des différents partis. Au nom du Centre, M. Wittberger a relevé les différents côtés faibles que le projet présente, et a fait remarquer que c'est surtout par prévenance pour la Prusse, dont la loterie officielle, introduite en Alsace-Lorraine, fait fiasco, que le gouvernement de Strasbourg a élaboré ce texte.

M. Weber, tout en reconnaissant les graves abus qui se font en Lorraine avec les loteries véreuses, a fait également quelques réserves, mais a promis un examen approfondi de la commission. Enfin, M. Burger a surtout critiqué l'esprit juridique qui a présidé à la rédaction du texte et à l'échafaudage des dispositions pénales. Après cette critique unanime, le projet a été renvoyé à une commission de 15 membres, où s'est produit un remaniement radical, on lui préparera un enterrement de 1^{re} classe.

M. Hackspill a présenté quelques observations très circonstanciées à propos des dépassements budgétaires, après qu'en un clin d'œil la Chambre eut voté, en trois lectures, une proposition de loi concernant le mode de nomination des fonctionnaires moyens des douanes et contributions indirectes.

Le reste de la séance a été pris par l'expédition des pétitions.

La date des élections françaises reste fixée d'une façon ferme au 26 avril prochain. Le décret de convocation des électeurs paraîtra prochainement.

La commission du budget de la Chambre française après avoir entendu le ministre des finances a repoussé par 41 voix contre 9 l'incorporation dans la loi de finance de l'impôt sur la rente.

Le Conseil municipal de Paris a émis un vœu en faveur de l'égalité des enfants des écoles libres et des écoles officielles.

Le calme règne dans l'Ulster. Des déclarations faites à la Chambre, il résulte que le gouvernement renonce à employer l'armée contre les orangistes.

La rivalité entre deux syndicats a provoqué des émeutes à Palerme. Il y a eu de nombreux blessés. La troupe a dû repousser des bandes qui menaçaient l'hôtel de ville et une banque.

La reine de Suède voyageant incognito est arrivée la nuit dernière à Menton avec une suite de cinq personnes.

Sur les 225 députés actuellement élus à la Chambre turque on compte 163 Ottomans. Les élections continuent dans les divers centres d'Asie-Mineure.

Les bandes grecques jettent l'anarchie en Albanie du Sud. Sous les ordres d'un officier de l'armée grecque, elles tentent de séparer de l'Albanie la partie méridionale de son territoire. De source grecque, on annonce qu'elles ont remporté un succès.

Au Japon, M. Yamamoto a présenté personnellement à l'Empereur la démission du cabinet hier à 2 heures de l'après-midi.

La lutte est de nouveau ouverte entre le gouvernement chinois et le consortium des cinq puissances au sujet de l'emprunt de la réforme monétaire. Le consortium exige un droit de contrôle des opérations de la Banque nationale que le gouvernement chinois persiste à refuser, déclarant ces conditions inacceptables.

LA SÉANCE

est ouverte à 3 h. 26 par le président M. le Dr Ricklin. Secrétaires : MM. Zimmer et Wolf.

Au banc du gouvernement : M. le comte Roehren, secrétaire d'Etat ; M. Kohler, sous-secrétaire d'Etat.

Au début de la séance on discute la proposition du gouvernement concernant

l'ajournement du Landtag.
M. Peirotes demande qu'on convoque le Landtag non pas le 17 mais le 3 novembre, la discussion de

la réforme des impôts exigeant une étude approfondie. La proposition de M. Peirotes est repoussée contre les vœux des socialistes.

La proposition du gouvernement est adoptée.

M. Wolf interpelle brièvement le gouvernement sur les

Vexations de la part d'un fonctionnaire des douanes à Saint-Louis, qui soumet tous les voyageurs — suspects ou non — à la visite corporelle. C'est à tel point qu'un grand nombre de voyageurs de commerce ont décidé d'abandonner la ligne de Saint-Louis, pour passer par le grand-duché de Bade. Il en résulte naturellement un préjudice matériel pour les commerçants de Saint-Louis.

M. Paltzberger, commissaire du gouvernement, répond que le contrôleur des douanes a agi très correctement, s'en tenant strictement au règlement. Jusqu'à présent une seule réclamation a été formulée contre ce fonctionnaire. Il est faux que, pour échapper à ces vexations, les voyageurs de commerce évitent de passer par Saint-Louis pour traverser le grand-duché de Bade.

Les permis de chasse.
M. Wolf interpelle encore sur les refus de permis de chasse à des sujets suisses nés en Alsace-Lorraine.

M. Cronar, directeur ministériel, répond qu'on ne fait pas d'exception pour les sujets suisses et que, dans la question des permis de chasse, ils sont traités sur un pied d'égalité avec les autres étrangers. Les permis sont accordés régulièrement dès que ces étrangers ont fixé leur domicile en Alsace-Lorraine, un simple séjour ou même le paiement des impôts ne suffit pas.

On aborde le projet de loi frappant de peines pénales les Sociétés de loterie.

M. Grünwald, conseiller ministériel, motive le projet et explique les escroqueries raffinées auxquelles se livrent certains agents de loteries à séries ou à primes, faisant des victimes parmi les gogos. Pour prévenir ces délits on les a aggravés en leur appliquant les principes appliqués aux récidivistes. Il a fallu élaborer ce projet pour protéger la Loterie d'Etat de Prusse, introduite chez nous et dont les recettes sont compromises.

M. Wittberger dit que le projet présente trois faces, dont deux sont mauvaises. La plus mauvaise côté est le côté juridique, du premier au dernier article le projet ne contient que des pénalités qui frapperont, non pas le délit consommé, mais déjà les simples préparatifs. On a introduit dans le texte le terme d'exploiter le public qui est excessivement élastique. L'orateur regrette qu'on ait supprimé dans le projet la conception du « délit continu » pour frapper chaque acte comme délit indépendant ; de sorte qu'un agent qui, un soir, mettrait à la poste 10.000 prospectus de loterie, commettrait 10.000 délits. Le côté social est plus réjouissant. Enfin le projet a un troisième côté intéressant les finances. On a voulu protéger la loterie prussienne. Même si l'on supprime la concurrence faite à cette loterie d'Etat, il est peu probable qu'on arrivera à augmenter les recettes de cette loterie. Le Centre estime que le projet présente de graves défauts qu'il faudra examiner dans la commission de 15 membres.

M. Weber dit qu'il existe réellement — en Lorraine surtout — de graves abus produits par ces loteries véreuses. Le projet ne veut pas frapper les Sociétés privées qui se groupent pour une loterie, mais seulement les agents qui en font un métier. Nous sommes inondés en Lorraine de ces prospectus et ce que l'encre d'imprimerie ne réussit pas à faire, les agents loquaces le font et réussissent à extorquer des sommes importantes au pays. Le projet semble surtout être destiné à démontrer à la Prusse que nous sommes très sages et que nous voulons faire prospérer la loterie prussienne. Nous ne nous plaçons pas au point de vue du Centre qui paraît vouloir repousser le projet, nous voulons l'examiner sérieusement dans la commission.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

M. Burger dit que le projet est tout simplement une affaire financière. A la commission on pourra examiner si le Landtag doit couvrir ou désavouer le gouvernement, qui paraît avoir pris des engagements vis-à-vis de la Prusse. L'orateur critique sévèrement les dispositions purement pénales du projet qui sont en opposition avec le Code pénal.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

M. Burger dit que le projet est tout simplement une affaire financière. A la commission on pourra examiner si le Landtag doit couvrir ou désavouer le gouvernement, qui paraît avoir pris des engagements vis-à-vis de la Prusse. L'orateur critique sévèrement les dispositions purement pénales du projet qui sont en opposition avec le Code pénal.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

M. Burger dit que le projet est tout simplement une affaire financière. A la commission on pourra examiner si le Landtag doit couvrir ou désavouer le gouvernement, qui paraît avoir pris des engagements vis-à-vis de la Prusse. L'orateur critique sévèrement les dispositions purement pénales du projet qui sont en opposition avec le Code pénal.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

M. Burger dit que le projet est tout simplement une affaire financière. A la commission on pourra examiner si le Landtag doit couvrir ou désavouer le gouvernement, qui paraît avoir pris des engagements vis-à-vis de la Prusse. L'orateur critique sévèrement les dispositions purement pénales du projet qui sont en opposition avec le Code pénal.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

M. Burger dit que le projet est tout simplement une affaire financière. A la commission on pourra examiner si le Landtag doit couvrir ou désavouer le gouvernement, qui paraît avoir pris des engagements vis-à-vis de la Prusse. L'orateur critique sévèrement les dispositions purement pénales du projet qui sont en opposition avec le Code pénal.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

M. Burger dit que le projet est tout simplement une affaire financière. A la commission on pourra examiner si le Landtag doit couvrir ou désavouer le gouvernement, qui paraît avoir pris des engagements vis-à-vis de la Prusse. L'orateur critique sévèrement les dispositions purement pénales du projet qui sont en opposition avec le Code pénal.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

M. Burger dit que le projet est tout simplement une affaire financière. A la commission on pourra examiner si le Landtag doit couvrir ou désavouer le gouvernement, qui paraît avoir pris des engagements vis-à-vis de la Prusse. L'orateur critique sévèrement les dispositions purement pénales du projet qui sont en opposition avec le Code pénal.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

M. Burger dit que le projet est tout simplement une affaire financière. A la commission on pourra examiner si le Landtag doit couvrir ou désavouer le gouvernement, qui paraît avoir pris des engagements vis-à-vis de la Prusse. L'orateur critique sévèrement les dispositions purement pénales du projet qui sont en opposition avec le Code pénal.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

M. Burger dit que le projet est tout simplement une affaire financière. A la commission on pourra examiner si le Landtag doit couvrir ou désavouer le gouvernement, qui paraît avoir pris des engagements vis-à-vis de la Prusse. L'orateur critique sévèrement les dispositions purement pénales du projet qui sont en opposition avec le Code pénal.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

M. Burger dit que le projet est tout simplement une affaire financière. A la commission on pourra examiner si le Landtag doit couvrir ou désavouer le gouvernement, qui paraît avoir pris des engagements vis-à-vis de la Prusse. L'orateur critique sévèrement les dispositions purement pénales du projet qui sont en opposition avec le Code pénal.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

M. Burger dit que le projet est tout simplement une affaire financière. A la commission on pourra examiner si le Landtag doit couvrir ou désavouer le gouvernement, qui paraît avoir pris des engagements vis-à-vis de la Prusse. L'orateur critique sévèrement les dispositions purement pénales du projet qui sont en opposition avec le Code pénal.

M. Meyer, de Sainte-Marie-aux-Mines, annonce que les socialistes sont partisans du renvoi à une commission et il faudra produire des chiffres sur les sommes extorquées annuellement au pays.

Chronique Générale

ALLEMAGNE
Un nouvel amonier général de l'armée.

Dimanche a eu lieu dans l'église militaire catholique de Berlin, le sacre de Mgr Jeppen, le nouvel amonier général de l'armée allemande. La cérémonie a été présidée par Mgr von Hartmann, archevêque de Cologne, qui était assisté de l'évêque de Munster et de l'évêque auxiliaire de Breslau. Parmi les assistants officiels laïcs on remarquait le ministre de la guerre, de nombreux généraux, un délégué du chancelier, plusieurs ministres et de nombreuses notabilités catholiques et protestantes de Berlin et du Reichstag.

Les vacances de Pâques du Reichstag.
La réunion des anciens du Reichstag a décidé de commencer les vacances de Pâques vendredi soir et de reprendre les séances le 28 avril. On espère en avoir fini jusque-là avec le budget pour Klantschön, la motion sur le duel et le projet de loi sur la clause de concurrence.

Congrès socialiste.
Le 9^e Congrès des syndicats socialistes se tiendra cette année à Munich du 29 au 27 juin.

Vienna, où la comtesse avait quelques arrangements à régler. Le prince Milca possédait dans cette ville un palais magnifique, décoré avec le luxe le plus exquis. Mais, pas plus que dans l'hôtel de Paris, rien ne décelait ici la présence habituelle ou même accidentelle du maître. Terka, à qui Myrto fit un jour cette remarque en parcourant à sa suite les admirables salons, répondit brièvement :

— Non, le prince Milca ne quitte plus Voraczky. Dans les rares occasions où la comtesse et ses enfants parlaient du prince, ces derniers désignaient toujours leur frère de cette façon cérémonieuse, et tous, même l'indépendant Renat, prenaient un ton où la déférence se mêlait à une sorte de crainte.

Les voyageurs arrivèrent par une belle soirée de mai à la petite gare qui desservait le château de Voraczky. Deux voitures attendaient. La comtesse et ses filles montèrent dans la première, Myrto, Fraulein Rosa et Renat dans la seconde, où prirent place aussi les femmes de chambre.

Le crépuscule tombait, Myrto ne vit que vaguement le beau paysage verdoyant qui s'étendait de chaque côté de la large route.

— Tout ça est au prince Milca... tout ça, tout ça ! disait Renat en étendant la main de tous côtés, vers les forêts dont les lignes sombres barraient l'horizon. Je ne peux pas vous montrer jusqu'ou, et il vous faudra longtemps pour connaître tout. Nous irons en voiture, cela m'amusera de vous montrer... Il y a un lac si joli !... Et le Danube n'est pas loin, vous verrez. Le prince Milca a un petit yacht où il se promène quelquefois avec Karoly.

— Qui est Karoly ? demanda Myrto.

— Karoly, c'est son fils.

— Ah ! le prince est marié ? dit-elle avec surprise, car jamais elle n'avait entendu faire allusion à la princesse Milca.

— Non, il ne l'est pas, et puis il l'est tout de même, répondit Renat.

— Voyons, que me racontez-vous là, Renat ? dit-elle en souriant. Voulez-vous dire que votre frère est veuf ?

— Mais non ! fit l'enfant avec impatience. Vous ne comprenez rien ! Je veux dire que... Ah ! nous voilà arrivés ! Regardez, Myrto !

(A suivre.)

FEUILLETON DU LORRAIN — 4 —

L'EXILÉE

PAR
M. DELLY

— Je comprends ce désir, mon enfant, mais qu'en ferez-vous ? Certes, je n'aurais pas mieux demandé que de les faire élever ici, dans une des chambres du second étage, mais cette demeure appartient au prince Milca, et l'intendant qui gère les propriétés que mon fils possède en France se refuse certainement à faire entrer ici quoi que ce soit sans l'assentiment de son maître... Et ni lui ni moi n'osions en érire au prince pour une chose de si petite importance.

— Je réfléchirai... je verrai si je ne puis pas trouver une combinaison, dit Myrto.

— C'est cela... Peut-être ces voisines dont vous m'avez parlé donneront-elles une idée... Et dites-moi, mon enfant, ne craignez pas, s'il vous manque quelque chose...

Myrto rougit un peu et répliqua vivement :

— Merci, ma cousine, mais j'ai suffisamment, je vous assure. Ma pauvre maman venait de recevoir son trimestre de pension...

Un domestique vint annoncer que la voiture était avancée. Myrto serra les mains de ses parents, et fut reconduite jusqu'au vestibule par Terka et Mitzi. Les deux sœurs rentrèrent dans le salon, au moment où Irène dressait un ton contrarié :

— Ce sera amusant d'avoir cette jeune fille pour institutrice ! Je ne comprends pas que vous ayez songé, maman !

— C'est vrai qu'elle est d'une beauté ravissante, dit la comtesse d'un ton de regret. J'ai peut-être été un peu vite, l'autre jour... Mais la pauvre enfant me faisait compassion, si seule, si triste... Et après tout, si elle est pieuse et sérieuse comme elle le pa-

rait, la chose ne sera peut-être pas aussi ennuyeuse que tu le crains, Irène. Naturellement, elle restera en dehors de toutes nos relations, nous la confinerons dans son rôle d'institutrice.

— Je le pense bien ! Croyez-vous que je serais charmée de présenter dans le monde cette cousine inconnue...

— Si jolie et si admirablement patricienne, ajouta la voix calme de Terka.

Irène rougit et lança à sa sœur un coup d'œil irrité.

— Moi, je pense que je pourrai faire avec elle tout ce que je voudrai, déclara Renat, occupé à décorer les oreilles du petit terrier avec des écheveaux de soie enlevée à la corbeille à ouvrage de sa mère.

— Mais je crois que tu ne t'en es jamais privé avec Fraulein Rosa, remarqua paisiblement Terka. Allons, Mitzi, il est l'heure de la leçon de dessin. Si Renat est disposé aujourd'hui, il nous rejoindra.

— Non, Renat n'est pas disposé ! riposta le petit garçon en s'enfonçant dans un fauteuil, Renat déteste le dessin, il n'aime au monde que la musique... Mais j'ai bien peur que votre Myrto ne soit un mauvais professeur, maman, ajouta-t-il désolamment.

Pendant ce temps, la voiture emportait Myrto vers la gare. Il eût paru naturel qu'une de ses cousines l'accompagnât jusque-là. Mais cette idée n'était vraisemblablement pas venue à l'esprit d'aucune des jeunes comtesses. Myrto apprenait déjà qu'il existerait pour elle une limite dans les égards et dans la sympathie.

Un peu d'émertume lui était demeurée de ces moments passés à l'hôtel-Milca. Pour la chasser, elle entra dans une église et pria longuement, épanchant son cœur fatigué en laissant couler doucement ses larmes. Puis, reconfortée, elle gagna son logis.

Sur le palier du quatrième étage, Albertine causait avec son fiancé qui venait de déjeuner en compagnie de sa future famille et retournait maintenant à sa demeure. C'était un gros blond, bon garçon, très gai, qui avait une excellente place dans le commerce. Myrto le connaissait déjà, Mme Millon l'ayant présenté à Mme Elyanmassetit que les fiançailles avaient été conclues.

— Eh bien ! mademoiselle Myrto, ce déjeuner s'est bien passé ? demanda Albertine après que la jeune

filie eût répondu gracieusement au profond salut de Pierre Roland.

— Mais très bien... Seulement, je suis contente de revenir chez...

Elle allait dire comme autrefois : Chez nous... Et elle retint les larmes qui lui montaient aux yeux en songeant qu'elle ne dirait plus ce mot si doux.

— Je suis si lasse de corps et d'esprit que j'aurais hâte d'être de retour ici, de ne plus avoir à causer, à écouter.

— Vous viendrez bien tout de même goûter à notre soupe, mademoiselle Myrto ? demanda Mme Millon qui apparaissait sur le seuil, Jean pendu à sa main. On ne vous causera pas beaucoup, pour ne pas vous fatiguer.

— Et je ne vous demanderai pas de me dire des histoires, ajouta Jean avec une générosité chevaleresque.

Myrto avait bien envie de refuser, mais elle n'osa. Craignant de blesser les excellentes créatures qui l'avaient entourée, durant tous ces tristes jours, d'attentions affectueuses et discrètes...

Elle s'assit donc le soir à la table des Millon, et passa une minute la modeste toile cirée, le couvert commun, les menus fort simples et le service fait par ses hôtesse ne lui firent regretter la table splendide, le menu délicat et le service impeccable de l'hôtel Milca. Ici elle se sentait aimée, là-bas acceptée seulement... Et Myrto était de celles qui font passer les satisfactions du cœur infiniment au-dessus de celles du bien-être et des raffinements d'élegance.

Quelques jours plus tard, un billet de la comtesse Zolanyi informait Myrto que le prince Milca acceptait à sa mère l'occupant de la fille de sa cousine. Il fallait donc que la jeune fille s'appâtât aussitôt pour son départ, et prit tous les dispositions relatives à la vente de quelques meubles qui ornaient le petit logement.

Ceux que Myrto désirait conserver trouverent place chez une voisine qui acceptait, moyennant une faible rétribution, de les garder dans une pièce inutilisée. Les autres furent vendus avantageusement par les soins de Mme Millon, à qui Myrto confia

quelques souvenirs très chers mais trop encombrants pour être emportés.

— Et je soignerai bien vos fleurs, mademoiselle Myrto ! dit la brave dame en étendant la main vers le bow-window, le jour où Myrto quitta définitivement le cher petit logis.

C'était, pour la jeune fille, une consolation de penser qu'elle serait remplacée ici par ses voisines, les dames Millon échangeant, à l'occasion du prochain mariage d'Albertine, leur logement pour celui-là dont les pièces étaient plus vastes.

Toutes deux, avec le petit Jean, accompagnèrent Myrto à la gare lorsqu'elle fut revenue du cimetière où elle avait été dire une dernière prière sur la tombe de son père. La jeune fille pleura silencieusement en se séparant de ses humbles mais véritables amis, qui trouvaient moyen, jusqu'au dernier moment, de l'entourer d'attentions.

— Vous nous écrivez quelquefois, mademoiselle Myrto ? demanda Albertine en taponnant ses yeux gonflés.

— Oui, oh ! oui ! Jamais je n'oublierai combien vous avez été bonnes, toutes deux !

— Ah ! si nous avions pu seulement vous conserver près de nous ! soupira Mme Millon.

Le train s'ébranla, Myrto vit bientôt disparaître ces visages amis... Et elle s'enfonça dans le coin du compartiment en se disant qu'une nouvelle vie, pleine d'incertitudes, commençait pour elle.

La famille Zolanyi ne partant que le surlendemain, Myrto passa donc cette journée et celle du lendemain à l'hôtel Milca. L'atmosphère de ses parents sa précisa telle qu'elle l'avait sentie déjà : chez la comtesse, une bienveillance un peu froide, chez Terka, une réserve polie, chez Irène, une indifférence légèrement dédaigneuse, et à certains instants tant soit peu agressive. Quant à Mitzi, elle semblait se modeler sur sa sœur aimée, et Renat, agité par la perspective du départ, avait autre chose à faire que de s'occuper de celle qu'il appelait la remplaçante de Fraulein.

Myrto comprit ainsi, dès le premier moment, qu'elle serait moralement isolée dans cette famille, et qu'il ne lui fallait pas compter trouver une amitié chez ces cousins de son âge qui ne l'acceptaient pas tout à fait comme une des leurs.

Les Zolanyi s'arrêtèrent au passage huit jours à

Vienna, où la comtesse avait quelques arrangements à régler. Le prince Milca possédait dans cette ville un palais magnifique, décoré avec le luxe le plus exquis. Mais, pas plus que dans l'hôtel de Paris, rien ne décelait ici la présence habituelle ou même accidentelle du maître. Terka, à qui Myrto fit un jour cette remarque en parcourant à sa suite les admirables salons, répondit brièvement :

— Non, le prince Milca ne quitte plus Voraczky. Dans les rares occasions où la comtesse et ses enfants parlaient du prince, ces derniers désignaient toujours leur frère de cette façon cérémonieuse, et tous, même l'indépendant Renat, prenaient un ton où la déférence se mêlait à une sorte de crainte.

Les voyageurs arrivèrent par une belle soirée de mai à la petite gare qui desservait le château de Voraczky. Deux voitures attendaient. La comtesse et ses filles montèrent dans la première, Myrto, Fraulein Rosa et Renat dans la seconde, où prirent place aussi les femmes de chambre.

La guerre en dirigeable.

Le directeur Eckener, de la Société Zeppelin, a déclaré, au cours d'une conférence faite à Pforzheim, qu'avec quatre bombes projetées de 1.500 mètres d'altitude on pouvait détruire complètement une gare. Ces essais auraient été faits à Doberitz. D'autre part, des essais faits à l'embouchure de l'Elbe ont montré que d'une altitude de 100 mètres on pouvait avec certitude toucher des objets sur une surface d'un mètre. On peut donc laisser tomber des bombes dans les chemins des vaisseaux de guerre et les détruire. L'ennemi le plus terrible des dirigeables, d'après M. Eckener, ce sont les canons spéciaux. Il ne croit pas que les avions soient dangereux.

FRANCE

Simple comparais.

Tous les journaux, sans distinction d'opinion, enregistrent les égarés insolites que témoignent à l'assassin de M. Calmette M. le juge d'instruction Doucard et M. le directeur de la prison Saint-Lazare. Mme Caillaux a été dispensée, à un fait, de toutes les formalités désagréables auxquelles sont soumises les prévenues du commun... Elle reçoit son mari à toute heure, même avant d'être conduite à l'instruction.

Le remplaçant du général Eydoux.

Le lieutenant-colonel Decoin, un des plus distingués officiers de cavalerie, qui a jadis fait partie de l'état-major du général Munnier et qui fut le coadjuteur du général Eydoux en Grèce, va partir pour Salonique, en remplacement de ce dernier, avec le grade de général de brigade.

Le feu chez M. Combes.

Un feu de cheminée a éclaté rue Gambetta, à Pons, chez M. Combes, ancien président du conseil. Grande émotion et peu de dégâts.

Petit et gros conscrits.

On signalait la semaine dernière à Paris le cas d'un conscrit du 11^e arrondissement qui pesait moins de 20 kilos. Lundi, se présentait à la mairie du 15^e le conscrit Brenet qui, à 20 ans, pèse le poids formidable de 153 kilos, autrement dit trois cent six livres. On l'a exempté, ne sachant où le loger.

SAINT-SIEGE

Le prochain Consistoire.

On dit que dans le Consistoire du 20 avril, le Pape décrètera la pourpre à trois évêques italiens, trois allemands, deux autrichiens et un français.

AUTRICHE

Pour les scouts polonais.

Le docteur Alfred Burzynski, mort il y a quelques jours, a légué un million de couronnes en faveur de l'organisation de scouts polonais. Cette organisation existant seulement depuis trois ans, comprend à présent plus de 15.000 scouts bien disciplinés et trouve chaque jour de nouveaux adhérents.

ALSACE-LORRAINE

Conseil d'arrondissement pour le canton de Metz-Campagne.

Comme il fallait s'y attendre, M. Marchal, maire de Roncourt, sans tenir compte du vote émis par une réunion de délégués à laquelle il a pris part lui-même, pose sa candidature contre celle de M. Bastien, candidat du Parti lorrain indépendant. Nous en trouvons l'écho dans une note identique parue dans la Metz et la Lothringische Zeitung, après que la chose avait déjà été colportée par tout le pays. A en juger par les journaux qu'il informe, M. Marchal n'espère et ne compte pas avoir les voix des habitants de langue française; c'est, pour débiter, un mauvais terrain sur lequel se place M. Marchal. Les Lorrains ont, par le fait, le choix facile; M. Bastien est et restera leur seul candidat et M. Marchal, une fois de plus, aura été le candidat malheureux de la désunion. Une fois de plus aussi, nous l'espérons bien, les électeurs lui donneront la riposte qu'il mérite.

LANDTAG

PREMIERE CHAMBRE

La première Chambre du Landtag tiendra une séance aujourd'hui mercredi, à 11 heures, pour continuer la discussion du budget. M. Vonderscheer est rapporteur du budget. M. Molitor et neuf sénateurs ont déposé une motion déclarant que le Sénat maintient sa manière de voir dans la question des frais de représentation du Statthalter, à savoir que leur réduction n'est pas fondée et ne répond pas à la position constitutionnelle du Statthalter.

SECONDE CHAMBRE

Voici l'ordre du jour de la séance que la seconde Chambre tiendra jeudi après-midi: Motions Haas et consorts, Schuman et consorts, Woll et consorts concernant l'amnistie pour les Alsaciens-Lorrains réfractaires. Motions Engel et consorts, Böhle et consorts demandant la création de consulats en Alsace-Lorraine. Proposition de loi, émanant de MM. Weber et consorts portant modification à la loi du 10 juillet 1896 concernant l'affichage. Motion Gilliot et consorts: Proposition de loi modifiant la loi du 8 juin 1896 concernant la patente. Motion Brom et consorts: Proposition de loi modifiant différentes lois judiciaires. Motion Böhle et consorts concernant les sans-travail. Motion Wehrung et consorts concernant la plâie des romanichels.

La loi sur le notariat.

La commission spéciale de la seconde Chambre a repoussé le projet de loi tendant à créer des réviseurs de notariat. Les déclarations faites à la séance plénière au cours de la première lec-

ture du projet de loi sur le notariat faisaient prévoir le rejet.

Le nouveau régime.

Au Congrès du parti d'Empire, M. de Gamp, qui est très au courant, ou du moins qui se dit très au courant de ce qui se passe dans les coulisses du gouvernement, a bien voulu s'occuper de la nouvelle situation en Alsace-Lorraine. Voici en quels termes, d'après l'Echo de Paris, le grand seigneur a résumé la situation dans notre pays:

Je désire vous rappeler quel service l'Empereur vient de rendre au pays dans la question d'Alsace-Lorraine. Ce fut une lourde faute politique que d'accorder à l'Alsace-Lorraine une Constitution. Si on désirait à toute force le faire, il fallait du moins augmenter en même temps les pouvoirs du gouvernement alsacien-lorrain, pour lui permettre de lutter contre la presse française (sans doute nationaliste!). Il fallait aussi faire dépendre, continue M. de Gamp, la Constitution, des lois sur la presse. Le 4 décembre, le Reichstag et le gouvernement ignoraient quel triste état d'esprit régnait dans les pays annexés. C'est le procès du colonel von Reuter qui a éclairé la nation. Nous avons appris alors les nombreuses attaques que la population civile avait entreprises contre les soldats, le manque de protection de la part de la police, les excès de la presse française. L'Allemagne tout entière doit une grande reconnaissance au colonel von Reuter.

Plus tard, nous avons vu que les plus hauts fonctionnaires violaient, dans les pays annexés, leurs devoirs envers l'Allemagne. Je ne veux pas entrer ici dans tous les détails. Alors, la nation allemande tout entière fut prise d'indignation et le cri monta unanime: « Qu'on nous débarrasse d'un pareil gouvernement alsacien-lorrain! » (Applaudissements frénétiques.)

L'empereur partagea de tels sentiments. Armé d'un balai de fer, il nettoya Strasbourg et il mit à la tête de l'administration, dans les pays annexés, des hommes qui ont la ferme volonté de gouverner dans le sens de la tradition prussienne, avec justice, avec le souci des intérêts matériels et moraux des pays d'empire, avec la ferme volonté d'en faire ce qu'ils doivent être, une partie de notre patrie allemande.

Ce régime vigoureux, ce n'est donc pas seulement les conservateurs qui le réclament, si on en croit le baron de Gamp, c'est l'empereur qui l'ordonne.

Calendrier.

Aujourd'hui, mercredi 25 mars, quatre-vingt-quatrième jour de l'année. — Lever du soleil: 5 h 54; coucher: 6 h 48.

Lune: Nouvelle le 26 mars.

Fête du jour. — Annonciation.

Ephémérides lorraines. — 25 mars 1665. — On pose la première pierre de l'église des PP. Jésuites, rue de la Chèvre, sur le terrain qu'occupait un temple des réformés. Louis XIII le leur avait fait démolir pour donner l'emplacement aux Jésuites.

La température. — Une dépression assez profonde persiste sur le nord-ouest de l'Europe.

Le vent est assez fort ou fort des régions ouest sur les côtes de la Manche et de l'Océan.

On signale des neiges dans le nord, des pluies dans l'ouest et le sud de l'Europe.

La température s'est élevée dans nos régions; elle a baissé dans l'est du continent; le thermomètre marquait hier matin: — 14° à Spitzberg, — 7° à Moscou, — 1° à Berlin, 2° à Belfort, 6° à Lyon, 7° à Toulouse, 8° à Paris, 9° à Marseille, 13° à Alger. Des pluies sont probables avec temps doux.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISENET, à Metz)

Table with 4 columns: BAROMETRE A 0°, THERMOMETRE, VENT, TEMPS. Data for 24 mars and 25 mars.

CHRONIQUE MESSINE

CONSEIL MUNICIPAL DE METZ

Séance du 23 mars (suite et fin).

Cession d'un terrain. Le Conseil approuve la cession d'un terrain pour l'établissement d'une fosse aux câbles de la fortification.

Les sections électorales pour le Sablon et les anciennes communes de la banlieue.

Dans le traité d'incorporation de la commune du Sablon il est stipulé que celle-ci pourra proposer une circonscription électorale spéciale pour les élections municipales. Le Conseil municipal du Sablon a émis un vœu dans ce sens. M. le Président du département demande l'avis du Conseil municipal de Metz.

M. Müller rappelle que dans le traité d'incorporation de Plantières-Queuleu figure une clause analogue. Or cette fois la section de Queuleu ne doit plus être maintenue, contrairement au désir des habitants intéressés. M. Müller propose que les communes de la banlieue précédemment incorporées à la Ville forment aussi des sections électorales spéciales.

M. Hermestroff formule une réclamation analogue pour Devant-les-Ponts.

M. Dickel, rapporteur, fait remarquer que le Conseil n'a qu'à se prononcer sur la question d'une section électorale pour le Sablon. Il n'est pas exact que les traités d'incorporation prévoient des sections spéciales. Les sections électorales ne peuvent être formées que pour les premières élections suivant l'incorporation. Aujourd'hui la fusion est faite. Il n'y a plus de communes de Devant-les-Ponts et de Queuleu. Les intérêts généraux de la Ville dominent. Si on voulait former de nouvelles sections, il faudrait revenir aussi aux anciennes sections de la Ville. Les propositions de MM. Müller et Hermestroff ne sont pas admissibles.

M. Müller croit qu'il a le droit et le devoir de faire sa proposition. Il proteste vivement contre le caractère étroit donné à l'ordre du jour. L'interpellation de M. Jung ne figurait pas non plus à l'ordre du jour. Cette affaire des sections de la banlieue est très importante. On veut sans doute faire des élections politiques. Il n'y a aucune raison pour nous refuser ce que nous réclamons. La commune de Queuleu-Plantières est venue loyalement à la Ville. Aujourd'hui on veut l'écarter. On décide en petit comité et le Conseil doit dire oui et amen à tout ce qu'on lui propose. Il faudrait respecter les promesses faites à l'époque. Il n'y a aucune raison personnelle qui fait agir les représentants de la banlieue.

M. Nicolas s'associe à la proposition de M. Müller. Il n'est pas exact de dire qu'il n'y a pas d'intérêts spéciaux en jeu. Les intérêts des anciennes communes de la banlieue sont autres que ceux de l'ancienne ville.

M. Weissmann. — Le Conseil municipal doit être entendu sur la formation de sections électorales. En réalité le Président du département devrait demander l'avis, non seulement au sujet du Sablon, mais au sujet des autres anciennes communes de la banlieue.

Il serait bon de former trois sections pour le Sablon, Plantières-Queuleu et Devant-les-Ponts, mais il ne faut pas sectionner la ville proprement dite. Les localités de la banlieue ne forment que la minorité.

M. le Maire. — M. le Président du département sait qu'un traité d'incorporation existe entre Metz et le Sablon et que cette commune pourra demander la formation d'une section électorale spéciale. Le Conseil n'a qu'à maintenir la manière de voir qu'il a exprimée à ce sujet en 1903. Le Conseil n'a pas à prendre de décision au sujet des autres communes de la banlieue qui ont été incorporées.

M. Bickel donne lecture de la lettre de M. le Président du département. Il n'est question que de deux sections électorales.

Il se produit encore un échange de vues entre M. Hermestroff, M. le Maire et M. Hoff. Le Conseil, dit M. le Dr Foret, ne doit pas être entendu sur la formation d'autres sections électorales que celle du Sablon. Le Conseil peut se prononcer pour ou contre. Il faut dresser les listes électorales qui doivent être exposées dès le début d'avril. Le Conseil peut se déclarer incompétent.

La majorité se prononce en faveur de la formation d'une section électorale spéciale pour le Sablon.

M. Nicolas voudrait que le Conseil prenne acte d'un vœu émis par les représentants de la banlieue en faveur de la formation de sections spéciales pour Queuleu-Plantières et Devant-les-Ponts.

Il n'est pas fait opposition à cette proposition.

Commission d'administration municipale. M. le Président de la Lorraine invite le Conseil à se prononcer sur la commission d'administration municipale qui doit administrer la commune de Metz-Sablon à partir du 1^{er} avril. De cette commission feront partie tous les conseillers municipaux de Metz ainsi que le Maire, les adjoints et les délégués à désigner par le Conseil municipal du Sablon, au total 38 membres.

Le tramway de Metz à Moyenvre. La question concernant le cahier des charges pour le tramway de Metz à Moyenvre-Grande sera discutée en séance secrète. La concession pour le tramway jusqu'à Rombas est déjà signée.

Hospices civils. En fin de séance publique le Conseil émet un avis favorable sur deux décisions de la commission administrative des Hospices.

Adjudication des places de la foire. Hier a eu lieu l'adjudication des places de la foire. Elle a produit 35.150 M sans les débits. L'année dernière la Ville avait retiré au total 45.812 M de cette adjudication. On présume que cette somme sera de nouveau atteinte cette année, quand une fois les débits auront été adjugés.

La caisse municipale de la Ville de Metz restera fermée le 30 et le 31 mars prochain, en raison de l'arrêt des comptes de l'année.

Le procès du lieutenant Tiegs. Comme nous l'avons annoncé hier, les débats du procès en appel du lieutenant Tiegs, qui avait été le porte-enseigne Förster, ont commencé à 9 h. 20 devant le Conseil supérieur de guerre, présidé par le commandant Rudol; M. Sell, conseiller supérieur de guerre, dirigeait les débats; le ministère public était représenté par M. Velhagen. MM. Bergmann, Gædecke, lieutenant-colonel; von Schlieben, commandant; von Breidenbach, capitaine, et le baron d'Uslar-Gleichen remplaçaient les fonctions d'assesseurs. Avaient été cités comme experts: M. le Dr Becker, médecin-major; le professeur Aschalenburg, de Cologne; Bleuler, de Zurich. La défense était entre les mains de MM. les avocats Court I, de Cologne, et Donnevert, de Metz.

L'inculpé apparaît, pâle, accompagné de son frère qui assistera aux débats. Le huis clos est prononcé aussitôt. On prévoit que les débats pourront durer quatre jours.

Autour d'un duel. Le lieutenant de la Valette-Saint-Georges, condamné à deux ans et demi de détention et à l'exclusion de l'armée, pour s'être battu en duel avec le lieutenant Haag, a l'intention d'en appeler du jugement prononcé par le Conseil de guerre.

Communications de la Chambre de commerce. Le président de l'administration des douanes avait demandé l'avis de la Chambre de commerce au sujet de la suppression projetée des délais accordés jusqu'ici pour le paiement des droits de douane pour les vins et le moût de raisin. La Chambre a communiqué les raisons qui parlent contre cette suppression et elle a demandé de laisser subsister ces délais de paiements, surtout quand ils se font contre une garantie sûre.

La Chambre a adressé une requête au gouvernement royal larois, le priant de ne pas donner suite à la décision de la Chambre des députés concernant l'augmentation des droits de transport pour le mail.

La Chambre a appuyé une pétition des bateliers du canal, demandant que le bureau de poste de Lagarde demeure ouvert pendant toute la journée sans interruption.

Le comité néerlandais attire encore une fois l'attention des intéressés sur l'exposition coloniale internationale organisée à Semarang (Indes hollandaises) qui sera ouverte le 15 août prochain pour durer jusqu'à la mi-novembre.

Le règlement d'examen du Bureau d'examen sténographique de la Chambre de commerce est déposé au secrétariat, 20, rue Naxire. Les intéressés qui en feront la demande recevront un exemplaire de ce règlement.

Dans les cimetières. Il est porté par le présent à la connaissance publique, qu'il est devenu nécessaire d'ouvrir de nouvelles fosses dans la partie générale du cimetière Chambrière où ont eu lieu les inhumations de personnes adultes du 26 août 1897 au 3 octobre 1899.

En conséquence les familles intéressées sont invitées par le présent à enlever d'ici au 1^{er} mai 1914, les pierres tumulaires etc., qu'elles y ont fait placer.

Ce délai expiré l'administration municipale fera mettre de côté les tombes qui n'auraient pas été enlevées, celles-ci seront conservées et tenues à la disposition des familles pendant une année.

Un procès politique contre Mgr Koppes Evêque de Luxembourg.

Luxembourg, 24 mars. — Ce matin, à 9 h. 1/2, ont commencé devant la Chambre correctionnelle les débats du procès en diffamation intenté par le ministère public et par plusieurs membres de la Chambre luxembourgeoise contre Mgr Koppes, évêque de Luxembourg. On connaît l'origine de cette affaire. Le vénérable évêque de Luxembourg avait assisté l'année dernière au Congrès des catholiques d'Allemagne à Metz. A la deuxième assemblée publique de langue allemande il apporta aux congressistes le salut des catholiques du grand-duché et fit à cette occasion un exposé des graves tribulations par lesquelles passe actuellement l'Eglise dans le Luxembourg. Il rappela les encycliques de Pie VIII et de Léon XIII sur l'action de la franc-maçonnerie, action qui s'est manifestée aussi dans le pays luxembourgeois, où libéraux, révolutionnaires et autres ennemis de l'Eglise, réunis en un bloc, provoquèrent un Kulturkampf en règle, détournant par là l'attention du public d'une affaire de vente de gisements de minerai de fer qui leur valut de grands bénéfices.

Le ministère public considéra cette allusion comme une diffamation envers différents hommes politiques. L'action fut introduite depuis assez longtemps déjà. Des parlementaires se portèrent partie civile. Beaucoup de témoins furent entendus au cours de l'instruction. Aujourd'hui, à l'audience principale, présidée par M. Faber, le ministère public était représenté par M. Liesch, substitut. Deux avocats, MM. Brasseur et Metzler, se partageaient les rôles de la partie civile et Mgr Koppes, présent à l'audience, était défendu par MM. Lisch et Reuter, de Luxembourg, et Me Hommelshelm, conseiller de justice du barreau de Metz.

Les choses ne se passent pas, au tribunal de Luxembourg, comme aux chambres correctionnelles en Allemagne. Le prévenu, en l'espèce Mgr Koppes, n'a été entendu qu'après l'audition des témoins. Ceux-ci, assez nombreux, étaient des témoins à charge et à décharge. Parmi les premiers on remarquait M. le pasteur Michaelis, de Metz, qui avait assisté à l'assemblée du Congrès. Les défenseurs de Mgr Koppes avaient fait appel entre autres aux témoignages de Mgr Pelt, vicaire général, M. Kintzinger, président du comité local du Congrès des catholiques à Metz, M. l'abbé Tilly, MM. Schuman, avocat à Metz, Montada, instituteur principal à Metz, Houpert, rédacteur en chef du Lorrain, etc.

D'autres témoins, entendus au cours de l'instruction, MM. Steufmehl, de l'Agence Wolff, et Reumont, professeur au Petit Séminaire de Montigny, ont fait défaut. Alors que le substitut et les avocats s'expriment en français, le président interroge les témoins en allemand. Il y a passablement de curieux dans la salle; différents journaux ont envoyé des correspondants.

Après la lecture de l'acte d'accusation, il est immédiatement procédé à l'audition des témoins. Le tribunal semble surtout vouloir éclaircir la question de savoir si, dans son allocution, Mgr Koppes a visé un parti déterminé du Parlement ou d'un groupe parlementaire et si les termes dont il s'est servi constituaient le cas échéant une diffamation de la gauche de la Chambre ou s'ils avaient un caractère injurieux. Tous les témoins à décharge sont unanimes à affirmer que Mgr Koppes ne s'est pas servi du terme de « mandat » et que, s'il a parlé d'un bloc, il n'avait en vue que les éléments hostiles à l'Eglise sans désigner un parti de la Chambre.

Toute l'audience de la matinée a été occupée par l'audition des témoins. A la fin Mgr Koppes, qui était dans la salle dès le début, a été appelé à la barre.

D'une voix calme il explique comment il avait été amené à prendre la parole au Congrès de Metz. Plusieurs amis l'avaient pressé de parler; il improvisa son allocution à l'exception des passages empruntés aux encycliques sur la maçonnerie, passages dont il avait noté le texte. L'acoustique du hall du Congrès n'était pas favorable. Le bruit du tramway était gênant. L'évêque éleva alors la voix et s'anima peu à peu. Monseigneur concède qu'il ait pu prononcer le mot de « bloc », mais il ne visait pas un groupe parlementaire spécial. Il n'a jamais douté de la probité des hommes qui sont au Parlement. Il n'a pas parlé non plus d'un abus de mandat. Le sténogramme de son discours n'a pas été modifié, à part quelques corrections.

J'étais profondément ému, dit Mgr Koppes en terminant, de voir l'attitude ferme et l'union des catholiques allemands, qui défendent leurs droits d'une manière si énergique, alors que nos hommes catholiques du Luxembourg ne savent plus élever la voix. Le procès qu'on me fait est encore l'œuvre de la franc-maçonnerie. Les avocats de la partie civile protestent contre cette dernière assertion et annoncent qu'ils en feront état.

Les débats ont été repris à 3 heures de l'après-midi. MM. Reuter et Metzler ont successivement pris la parole. Les plaidoiries seront terminées demain mercredi; on ne croit pas que le jugement sera rendu avant midi.

Chronique des Tribunaux

COUR D'ASSISES.

Audience du 24 mars.

COUPS ET BLESSURES AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT. Le 27 juin 1913, vers 7 heures du soir, le nommé Frédéric Bürger, né le 26 septembre 1875 à Oberhofen, ouvrier de forges à Rombas, prenait son repas, en compagnie de plusieurs pensionnaires, à l'auberge Roser à Rombas, lorsque l'ouvrier Mathy, accompagné de plusieurs camarades, entra dans le local et vint s'asseoir à une table voisine.

Bürger, qui n'était plus à jeun, tant s'en faut, commença à molester les convives, en se mêlant à toutes les conversations et en prenant place tantôt à une table tantôt à une autre. Cependant personne ne le repoussa rudement.

Lorsque l'aubergiste annonça la fermeture de son local, tout le monde se retira, à l'exception de Bürger, qui voulait encore un petit verre. Un convive lui apporta un verre d'eau; Bürger en ayant goûté, lança le liquide à la figure du mauvais plaisant, puis il s'éloigna.

Dans la rue, les conversations suivirent leur train. Mathy et Bürger en vinrent finalement à se quereller

pour une bagatelle — le premier, en apercevant le second qui avait demandé, s'il était encore là. Et au cours de cette dispute, Bürger porta à son interlocuteur deux coups de couteau, un au côté gauche de la poitrine, l'autre au côté droit du cou; ce dernier trancha la carotide et occasionna la mort en peu d'instants.

L'accusé, qui fait des aveux, est d'après les experts, un dégénéré, qui a été sous l'empire de l'alcool. Il a été, en vertu d'une décision de la chambre des mises en accusation, placé en observation à la maison de Sarreguemines du 1^{er} octobre au 12 novembre 1913. Le directeur de l'établissement le déclare également dégénéré, mais affirme qu'il peut être rendu responsable de son crime.

Les jurés basent leur verdict sur ce témoignage et répondent affirmativement à la question de culpabilité, tout en accordant le bénéfice des circonstances atténuantes.

Bürger est condamné à neuf mois d'emprisonnement, dont à déduire trois mois de détention préventive.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 21 mars.

Charles Köpsel, 24 ans, vola dans une ferme des environs de Basse-Yutz, où il était marcaire, un portemonnaie renfermant environ 2000 M et dissipa l'argent, en très peu de temps, avec un camarade, le nommé Joseph Schumle, âgé de 20 ans. Il encourut 2 ans et 6 mois, le camarade, inculpé de recel, six mois d'emprisonnement.

Richard Liebsch, 49 ans, commis à Dresde, est condamné, pour avoir tenté de se soustraire au service militaire et pour port d'arme prohibée (revolver) à trois mois de prison.

Pour différents vols, commis dans le courant de cette année, les nommés Auguste Kling, 23 ans, charretier, Victor Kaiser, 31 ans, ouvrier et Pierre Kratz, 34 ans, domestique, tous trois domiciliés à Metz, en outre, le premier, un an et trois mois de réclusion (il est récidiviste); le second, quatre mois de prison (il a fait des aveux sincères dès le commencement); et le troisième, 9 mois d'emprisonnement.

NOUVELLES RÉGIONALES

Ars-sur-Moselle. — (Accident d'auto.) On nous écrit:

Une femme italienne a été renversée lundi soir par la voiture d'un automobiliste d'Ars. La victime de cet accident a reçu les soins immédiats d'un médecin; les roues de la machine lui ont occasionné de graves lésions internes dans l'abdomen. Quant aux responsabilités, il semble qu'aucune faute n'incombe au conducteur qui a corné longtemps à l'avance. Mais ne semble-t-il pas résulter que le passage, souvent en très grande vitesse, de ces machines rapides, devrait être réglé par un arrêté de police, dans des localités où règne, surtout à certaines heures, une circulation si intense.

Thionville. — (Agrandissement de la voie ferrée.) De notre correspondant:

A la suite du développement de l'industrie dans la vallée de l'Orne, la construction de deux nouvelles voies ferrées entre Thionville et Metz est devenue une nécessité. Le tronçon entre Hagondange et Metz a été agrandi, il y a quelques années déjà, mais entre Thionville et Hagondange beaucoup de difficultés s'imposaient. Sur ce tronçon se trouvaient bon nombre de maisons qui ont été achetées et démolies ensuite par l'administration des chemins de fer. Entre Hagondange et Ebange la maison de Wendel de Hayange a fait construire une voie normale à côté des anciennes voies et celle-ci deviendra propriété de l'Etat. En retour, ladite maison bénéficiera d'une nouvelle voie. L'exécution de ces travaux aura lieu sans doute, les entrepreneurs intéressés ayant déjà soumissionné.

Basse-Yutz. — (Encore un empoisonnement.) On nous écrit:

Après avoir mangé de la viande provenant d'une boucherie chevaline, un ouvrier de M. Stehler se sentit pris d'un malaise. Le médecin constata un empoisonnement et a ordonné son transfert à l'hôpital de Thionville.

Florange. — (Sawelage.) Un enfant de quatre ans qui, en jouant avec ses petits camarades, était tombé dans la Fensch, a été retiré par un courageux jeune homme, lundi dernier.

Fameck. — (Les vétérans.) On nous écrit: Fameck, Edange et Budange ont fêté dimanche deux vétérans MM. Georges Dupont, d'Edange, et Emile Michel, de Budange, à l'occasion de la remise de la médaille de 1870. Malgré la pluie, un grand nombre de personnes se trouvaient réunies devant la mairie pour assister à la cérémonie et féliciter les deux braves. Puissent-ils porter le ruban noir et vert avec honneur pendant de longues années encore.

Fontoy. — (Un incendie.) Un incendie, samedi après-midi, la grange de Mme veuve Rouillon, à Fontoy.

Piblangue. — (Revue à vétéran.) On nous écrit:

Le gouvernement vient d'accorder la rente annuelle de 150 M à un ancien combattant de 1870, M. Heessling, qui habite actuellement Eberswiller. Heessling a été incorporé le 11 août 1869 au 20^e de ligne en garnison à Toul. Pendant la guerre il faisait partie d'un détachement chargé de la défense du port de Toulon.

Aboncourt. — (Plus de danger.) On nous écrit:

Parmi les voyageurs de la ligne Thionville-Völkling on constate encore toujours une certaine inattention quand le train passe le viaduc près de cette station à une allure modérée, c'est-à-dire cinq kilomètres à l'heure. Il n'y a aucun danger à craindre, car cette mesure a été prise uniquement pour éviter des perturbations dans les travaux exécutés actuellement par la firme Zubein de Berlin. Les piliers seront consolidés moyennant des contreforts dont chacun a une longueur de 8 mètres et un poids de 8.000 livres. Sur ces contreforts un marteau en béton sera élevé dans le but d'assurer la stabilité des piliers. On estime les frais à 150.000 M environ.

Brouch. — (Eroulement d'une maison.) Au moment où le cultivateur Karter faisait sortir ses chevaux de l'écurie dont le mur s'inclinait et se lézardait, la catastrophe se produisit. Deux chevaux furent tués sur le coup, un troisième est grièvement blessé, trois autres furent retirés sains et saufs des décombres. Le bétail a pu être sorti indemne de dessous le filon effondré. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Forbach. — (Accident.) L'aspirant ingénieur des mines Sommer, de Styring, a été pris sous un éboulement de charbon et grièvement blessé; il a été transporté à l'hôpital.

Sarralbe. — (Réception et bénédiction des nouvelles orgues de l'église paroissiale.) On nous écrit:

Samedi dernier, à deux heures de l'après-midi, on procéda à la réception de nos grandes et belles orgues. Les paroissiens et grand nombre d'amateurs de mu-

EAU DES CARMES BOYER. souverain contre: Vertiges, Evanouissements, Maux de tête, Digestions pénibles, Dysenterie, Influenza, Gôngestions. Quelques gouttes sur un morceau de sucre ou une petite cuillerée en grog ou dans une infusion très chaude. Dépôt pour l'Allemagne: G. STAHL, 29, rue Sainte-Marie, Metz. Photographie PRILLOT, 2, Avenue Serpenoise, 2.